

## Chapitre 1

### **LOI DE CRÉDITS POUR 2004-2005 (FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN)** *(Sanctionnée le 3 juin 2004)*

Attendu qu'il appert, du message du commissaire et du budget des dépenses qui l'accompagne, que les montants indiqués à l'annexe de la présente loi sont nécessaires pour faire face aux dépenses en fonctionnement et entretien du gouvernement du Nunavut et à d'autres fins s'y rattachant, afférentes à l'exercice se terminant le 31 mars 2005,

le commissaire du Nunavut, sur l'avis et avec le consentement de l'Assemblée législative, édicte :

#### Définitions

**1.** Les définitions figurant à l'article 1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* s'appliquent à la présente loi.

#### Champ d'application

**2.** La présente loi s'applique à l'exercice se terminant le 31 mars 2005.

#### Crédits supplémentaires

**3.** (1) Il peut être engagé des dépenses, en conformité à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, aux fins et à concurrence des montants indiqués à l'annexe.

#### Montant maximal

(2) Le montant total de toutes les dépenses engagées sous le régime de la présente loi ne peut excéder 742 812 000 \$.

#### Péremption des crédits non utilisés

**4.** Sous réserve des articles 36 et 37 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, l'autorisation que prévoit la présente loi de dépenser les montants indiqués pour les postes qui figurent à l'annexe expire le 31 mars 2005.

#### Inscription aux comptes publics

**5.** Il doit être rendu compte des montants dépensés sous le régime de la présente loi, dans les comptes publics, en conformité avec les articles 72 et 73 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

#### Entrée en vigueur

**6.** La présente loi est réputée être entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2004.

ANNEXE

CRÉDITS AFFECTÉS À L'EXERCICE  
SE TERMINANT LE 31 MARS 2005

**CRÉDIT N° 1 : FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN**

<u>POSTE</u> <u>N°.</u>	<u>OBJET</u>	<u>MONTANT</u>
1.	Assemblée législative	12 529 000 \$
2.	Exécutif et Affaires intergouvernementales	9 397 000 \$
3.	Finances	52 513 000 \$
4.	Ressources humaines	18 025 000 \$
5.	Justice	48 993 000 \$
6.	Culture, Langue, Aînés et Jeunesse	13 889 000 \$
7.	Éducation	165 662 000 \$
8.	Santé et Services sociaux	182 244 000 \$
9.	Environnement	14 211 000 \$
10.	Services communautaires et gouvernementaux	108 789 000 \$
11.	Développement économique et Transports	37 389 000 \$
12.	Société d'habitation du Nunavut	79 171 000 \$
<b>FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN : TOTAL</b>		<b><u>742 812 000 \$</u></b>
<b>CRÉDITS : TOTAL</b>		<b><u>742 812 000 \$</u></b>